

le R. P. Anselme de Terranova, Lecteur de théologie au Collège, montait sur l'estrade préparée *ad hoc*, et là pendant trois quarts d'heure il expliquait d'une manière très simple et en même temps très intéressante l'un des points de la doctrine sur le sacrement de Pénitence. L'instruction terminée, le peuple se mettait à genoux pour le chant du *Veni Creator*, et alors seulement commençait la méditation sur les *Fins de l'homme* donnée par le R. P. Innocent Zoboli, lui aussi Lecteur de théologie au Collège S. Antoine. Ce dernier, qui a prêché la station quadragésimale dans notre église, a révélé un véritable talent pour la prédication : il le fallait du reste pour soutenir l'attention d'un auditoire qui était là depuis une heure, lorsque le sermon proprement dit commençait. La cérémonie se terminait par le chant des litanies de la T. Ste. Vierge et par la bénédiction du T. St. Sacrement. Ces exercices ont été clôturés par la communion générale, le jour de la fête de St. Joseph, pendant la messe qui fut célébrée par Monseigneur Potron, évêque de Jéricho.

La fête de S. Joseph, déjà de précepte dans un grand nombre de diocèses en Italie, l'est devenue aussi cette année pour le Piémont et la Lombardie : elle est donc obligatoire maintenant dans l'Italie tout entière.

Ce jour-là a eu lieu au Vatican dans la salle du Trône, la promulgation solennelle des décrets sur l'héroïcité des vertus du Vénérable Gaspard de Buffalo et de la Vénérable Jeanne Les-tonnac. Le premier qui était chanoine de Saint Marc à Rome est le fondateur de la Congrégation des missionnaires du précieux sang ; la seconde appartient au diocèse de Bordeaux c'est la fondatrice de la Congrégation des filles de la T. S. Vierge.

Le Souverain Pontife qui présidait la cérémonie a célébré dans un noble langage les vertus de ces deux serveurs de Dieu et les a recommandés à l'admiration et à l'imitation des âmes chrétiennes.

Les offices de la Semaine Sainte, qui avait attiré à Rome un grand nombre d'étrangers, ont été célébrés à S. Antoine avec plus de solennité que les années précédentes, grâce au concours des étudiants de notre Collège. Sous l'habile direction du R. P. Pierre Baptiste, dont la réputation n'est plus à faire, nos jeunes confrères ont exécuté plusieurs morceaux de chants qui n'étaient pas sans difficultés et ils l'ont fait d'une manière très satisfaisante. C'est un début qui fait honneur tant au maître qu'aux élèves.

Vous savez que le Collège S. Antoine est maintenant en pleine activité : c'est le T. R. P. Louis Lauër, Procureur Général des Récollets et des Alcantarins, qui en est le Président ; le R. Père Général demeure Supérieur immédiat et Préfet des études. Deux maîtres spirituels sont chargés de la formation religieuse des étudiants, et six Lecteurs les instruisent dans les divers branches des sciences sacrées et profanes. Les étudiants, au nombre d'environ soixante-dix sont venus de l'Italie, de la France, de Malte, du Portugal, de l'Herzégovine et même de la Chine. Il y a parmi eux quelques prêtres, dont l'un a été ordonné le Samedi Saint et a chanté sa première messe le jour de Pâques.